

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 07/12/2022 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : Votants :

Absents : Excusés : 0

Date de la convocation : 30/11/2022

Date d'affichage : 30/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le 7 décembre 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Étaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Nicolas CHARREL - Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN– Y COMUNELLO – C CIVEYRAC - Serge TEYSSONNEYRE – P COLMACHE - M RIVET – JJ STOECKLIN

Ont donné pouvoir :

Présents élus supplémentaires : Jean-Luc MASSON

9 – Demande de DETR 2023

Le Maire présente un devis concernant l'aménagement de la RD 7 au village de BICHAIX pour un montant de 95 970.00 € HT, ces travaux sont notamment éligibles aux aides de l'Etat, au titre de la Dotation à l'Équipements des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel est défini comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux d'aménagement	95 970.00 €	DETR 40 %	38 388.00 €
		AUTOFINANCEMENT	57 582.00 €
TOTAL	95 970.00 €	TOTAL	95 970.00 €

Le conseil approuve à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 7/12/2022

Yves COLOMB, Maire,



Serge CHAPON, Secrétaire,